

LA SAISON S'Y PRÊTE : RETOUR SUR LA VIABILITE HIVERNALE

Depuis 2011, l'APIEME s'engage et déploie une **initiative pilote de gestion raisonnée du salage des routes, unique en France en collaboration avec les acteurs du territoire**. Cette initiative se traduit par des actions concrètes pour concilier préservation des ressources en eaux et enjeux sociaux-économiques du territoire. À travers cette édition qui fait écho à celle de mars, nous voulions vous partager l'importance de cette initiative multi partenariale !

Moins de sel ? C'est bon aussi pour la santé de l'eau ! —



Salage raisonné,
ressources en eaux protégées !



Le 22 mars 2022, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, l'APIEME, le Conseil départemental de la Haute-Savoie, la Communauté de Communes du Pays d'Evian - Vallée d'Abondance (CCPEVA), la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME) et les 13 communes membres de l'APIEME ont signé une nouvelle Convention pour assurer une viabilité hivernale durable en vue de réduire l'apport de sel sur les routes du territoire et ses impacts sur le milieu.

Le territoire de l'APIEME doit faire face à la nécessité d'assurer la praticabilité du réseau routier pour garantir la sécurité des riverains et le maintien des activités touristiques et économiques.

Dans ce contexte, **l'usage raisonné du sel pour le déneigement des routes nécessite une implication et une volonté de tous les acteurs concernés** : collectivités, exploitants comme usagers.

Un audit des pratiques et des pistes d'actions ! —



En 2021, l'APIEME missionne le CEREMA* afin de réaliser un diagnostic des pratiques de gestion hivernale sur les communes du territoire. Ce diagnostic a permis de définir un plan d'actions simplifié avec des préconisations techniques, des actions de formation et de communication. Le programme d'actions se décline au travers d'un plan d'actions global, composé de 33 actions, et de fiches actions spécifiques à chaque commune. Pour 2022, trois actions prioritaires :

- ✓ **La création ou la mise à jour des Plans de Viabilité Hivernale (PVH) sur chaque commune**
- ✓ **L'organisation d'une campagne de contrôle et de réglage des saleuses**
- ✓ **L'aide à l'équipement des communes**

* Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

Trois actions prioritaires et concrètes !



CRÉATION OU MISE À JOUR DES PVH AVEC LES COMMUNES



Les Plans de Viabilité Hivernal reprennent les **objectifs de qualité de circulation des routes communales ainsi que les ressources humaines, matérielles et pratiques (salage, raclage)** pour garantir la sécurité routière et la préservation de la ressource. L'APIEME accompagne les services techniques pour la création ou la mise à jour de leur PVH avant l'hiver 2022/2023.

CAMPAGNE DE CONTRÔLE ET DE RÉGLAGE DES SALEUSES



La campagne d'étalonnage des saleuses communales permet de **contrôler les dosages de sel pour éviter les sous-dosages et les sur-dosages** tout en apportant une meilleure connaissance des matériels aux services techniques pour **garantir une utilisation optimale des saleuses pendant la période hivernale.**

AIDE À L'ÉQUIPEMENT VIABILITÉ HIVERNALE



L'APIEME et le CEREMA **accompagnent financièrement et techniquement les communes dans l'achat de nouveaux matériels de déneigement** permettant d'améliorer la qualité du raclage, de tester des solutions alternatives au salage (saumure, fondants), de réduire l'usage du sel ainsi que son stockage sur les espaces communaux.

Agis en tant qu'usager !

La viabilité hivernale engage également les usagers : **depuis le 1er novembre 2022, les équipements hiver sont obligatoires.** Pour sensibiliser les usagers, **les panneaux d'information ci-contre** ont été installés sur les routes départementales et communales du territoire de l'APIEME.

Saler moins nos routes pour protéger nos ressources en eau



haute savoie
le Département

APIEME

PAYS D'EVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE



Un chiffre ?

-35%

-35% c'est la baisse de la consommation moyenne en sel sur les routes du territoire depuis la signature de la Convention cadre de 2011 !

(-19% sur les voiries communales et -42% sur les voiries départementales).

Ce résultat encourageant conforte l'ensemble des partenaires à poursuivre ces actions !

UN GRAND MERCI A TOUTES CELLES ET CEUX QUI OEUVRENT SUR LE TERRAIN !